

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Tizi Ouzou/ Sur plus de 14 000

**Seulement 4 226
des licences taxi
sont exploitées**

Page 24

Quatorzième année - N° 4459 - Lundi 23 avril 2018 - Prix : 10 DA

«Le budget de l'Etat assure la prise en charge des grands projets»

Bedoui appelle les communes à «créer de la richesse»

Page 3

**Une dénucléarisation
à laquelle presque
personne ne croit**

Par Mohamed Habili

En principe, en appelant à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, principale condition posée par lui pour d'éventuelles négociations avec les Etats-Unis, le président nord-coréen, Kim Jong-un, semble dire qu'il est prêt à se passer de son propre arsenal, son pays étant supposé être le seul à en avoir un dans cette partie du monde. Mais pose-t-on soi-même comme une condition ce qui du point de vue du vis-à-vis on est seul à devoir s'y conformer ? Les Américains ont dit et répété qu'ils n'accepteraient d'entrer en négociation avec la Corée du Nord que sur la base d'un engagement préalable et ferme de sa part de se dénucléariser complètement. Il n'a jamais été question pour eux d'en faire autant par la même occasion. Si dans la Péninsule, d'autres armes nucléaires que les nord-coréennes sont présentes, forcément américaines dans cette hypothèse, ce qui théoriquement n'est plus le cas depuis longtemps, alors il serait compréhensible que Kim Jong-un fasse conditionner le démantèlement de son arsenal par celui que les Américains entrepose chez le voisin, ou dans sa proximité. Or ce n'est pas du tout ainsi que la situation se présente. Cependant, il faudra sans doute attendre le sommet entre les deux Corée, prévu pour la semaine prochaine, pour que l'on sache plus sur ce que Pyongyang entend par dénucléarisation de toute la Péninsule. Pour le moment, le monde est plus que dubitatif sur le sérieux de cette condition.

Suite en page 3

Outre la création de l'Observatoire national de la santé

Une agence nationale des greffes voit enfin le jour

● **Hasbellaoui veut «d'autres mécanismes pour diversifier les sources de financement»**



Ph/D. R.

Désormais, l'Agence nationale des greffes sera la seule habilitée à se prononcer sur la nécessité du prélèvement ou de la transplantation et autorise l'intervention. [Lire page 2](#)

Activités commerciales et de services

**Des lois pour cerner
les pratiques de fraude**

Page 3



Entretien avec le jeune chanteur Brahim Benamar

**Une fusion
de genres différents**

Page 13

Outre la création de l'Observatoire national de la santé

Une agence nationale des greffes voit enfin le jour

■ Désormais, l'Agence nationale des greffes sera la seule habilitée à se prononcer sur la nécessité du prélèvement ou de la transplantation et autorise l'intervention.

Par Lynda Naili

Créée en vertu du projet de loi sur la santé présenté ce matin aux députés pour débat, l'Agence nationale des greffes viendra ainsi mettre fin aux pratiques illicites opérées dans certaines cliniques privées qui recourraient au prélèvement d'organes sur les malades décédés afin de les transplanter sur des patients vivants. Une pratique lucrative pour ces établissements, qui en dehors de toute moralité, encore moins du serment d'Hippocrate auquel est tenu le corps médical dans l'exercice de la médecine, a accentué le désarroi des malades et de leurs familles livrés à eux-mêmes.

De ce fait, l'Agence nationale des greffes est chargée de coordonner et de développer les activités de prélèvement, de transplantation ou de greffes d'organes, de tissus ou de cellules humaines. Elle est également en charge d'assurer la régularité et la sécurité. En outre, l'article 373 du nouveau texte relatif à la bioéthique explicite clairement que le prélèvement et la transplantation ou la greffe d'organes ou de tissus ou de cellules humaines «ne peuvent être effectués qu'à des fins thérapeutiques ou de diagnostics et dans les conditions prévues par la présente loi». Dans ce contexte, outre l'article 374 qui exige «le consentement éclairé et écrit du donneur d'organe», l'article 382 se voulant

plus précis, stipule que les actes médicaux «sont effectués par des médecins habilités et uniquement dans les établissements hospitaliers autorisés à cette fin par le ministre chargé de la Santé, après décision de la commission médicale, créée spécialement au sein de ces structures hospitalières, qui se prononce sur la nécessité du prélèvement ou de la transplantation et autorise l'intervention». Par ailleurs, s'agissant du prélèvement d'organes ou de tissus humains sur des personnes décédées, le projet de loi en débat à l'APN exige que «le décès doit avoir été confirmé par, au moins, deux médecins membres de la commission médicale et par un médecin légiste, leurs conclusions sont consignées dans un registre spécial».

L'assistance médicale à la procréation définitivement encadrée

S'agissant de l'Assistance médicale à la procréation (AMP), le projet de loi définit cette assistance comme une activité médicale qui, en cas d'infertilité avérée médicalement, permet la procréation en dehors du processus naturel. Ainsi, l'AMP étant «destinée exclusivement à répondre à la demande exprimée par un couple légalement marié, souffrant d'infertilité avérée médicalement et consentant au transfert et à l'insémination artificielle», son article 388 stipule qu'«il ne doit être recouru qu'aux sperma-



Ph/D.R.

tozoïdes de l'époux et à l'ovule de l'épouse à l'exclusion de toute autre personne». A ce propos, l'article 393 souligne l'interdiction de «la vente et toutes autres formes de transaction», ou de «don de spermatozoïdes, d'ovocytes, même entre coépouses, d'embryons surnuméraires ou non à une mère porteuse ou une autre femme, sœurs ou mère ou filles». Selon le projet de loi, les

études cliniques doivent impérativement respecter les principes moraux, scientifiques, éthiques et déontologiques qui régissent l'exercice médical, sont subordonnées à l'autorisation du ministre chargé de la Santé et sont soumises également à l'avis d'un comité d'éthique médical pour les études cliniques. Ceci avant de souligner que des contrôles des services compé-

tents relevant du ministre chargé de la Santé seront effectués au niveau des établissements pratiquant l'AMP qui sont tenus de transmettre à l'autorité sanitaire concernée un rapport annuel de leurs activités. Sont également «interdites toute reproduction d'organismes vivants génétiquement identiques, concernant l'être humain et toute sélection du sexe».

L. N.

Projet de loi sur la santé devant les députés

Hasbellaoui veut «d'autres mécanismes pour diversifier les sources de financement»

«Le financement du système sanitaire, notamment dans la conjoncture actuelle, ne peut dépendre seulement du budget de l'Etat, en vue de réviser à la hausse le budget du secteur de la santé». C'est ce qu'a déclaré, hier, Mokhtar Hasbellaoui, ministre de la Santé devant les députés. Présentant devant l'Assemblée populaire nationale le projet de loi sur la santé attendu depuis des lustres, Hasbellaoui a estimé que «la satisfaction des besoins sanitaires exige d'autres mécanismes appropriés visant la diversification des sources de financement, sans toucher à la gratuité des soins, tout en maîtrisant les dépenses et en améliorant la qualité et l'efficacité des prestations sanitaires offertes aux patients».

Dans ce contexte, il indiquera que le nouveau texte, objet de débat à l'hémicycle, prévoit en matière de maîtrise des dépenses sanitaires, la «mise en place de mécanismes de conventionnement entre les établissements publics sanitaires et les différentes structures de financement (caisses de sécurité sociale, assurances économiques, mutuelles...), pour garantir un financement qui répond aux besoins du système sanitaire, dans la limite des moyens des structures en charge du financement, auquel s'ajoute le financement de l'Etat». Le ministre a par ailleurs indiqué que les réformes du système

national de santé, consacrées par le nouveau texte, portaient sur nombre de principes essentiels dont la gratuité des soins, qui constitue «un acquis» important pour le citoyen, consacrée clairement dans deux articles au minimum, soutenant qu'«il s'agit d'un acquis à préserver, en application des orientations du président de la République». Outre la consécration du principe de complémentarité «effective» entre les deux secteurs, privé et public, dans le cadre d'un «système sanitaire global», ces réformes garantissent, aussi, les droits du patient, sur tous les plans, tout en réduisant le fossé entre les régions en matière d'accès aux soins, à travers «une répartition équitable» des ressources humaines et financières, en fonction des besoins sanitaires réels du citoyen.

Droits du patient à l'information

Hasbellaoui a, d'une part, mis en avant la consécration des droits du patient à l'information sur son état de santé, à son consentement éclairé et au recours auprès du comité de conciliation et de médiation, outre le droit du malade à avoir un médecin référent relevant des secteurs privé ou public, le plus proche de son domicile, ainsi que l'impératif de la constitution d'un dossier médical, unique et uni-

fié, informatisé dans le système national, en assurant le secret médical.

Baisse du taux de mortalité chez la mère et l'enfant

D'autre part, le premier responsable du secteur a relevé que «l'indice de l'espérance de vie s'est amélioré, tandis que le taux de mortalité chez la mère et l'enfant a nettement baissé», ajoutant que «l'Algérie a réalisé les objectifs du millénaire en la matière». Il a relevé, dans ce sens, «un recul des maladies transmissibles dont certaines ont été éliminées». Cet «effort», enchaînera-t-il, devrait être poursuivi et élargi, dans le cadre d'une nouvelle stratégie de protection, de prévention et de promotion de la santé, destinée, d'une part, aux catégories vulnérables (mères, enfants, adolescents et personnes âgées) et aux personnes en situation difficile, ainsi qu'aux milieux spécifiques (santé du travail, milieux scolaires et universitaires, formation professionnelle et établissements pénitentiaires), d'une autre part.

Le contrôle sanitaire aux frontières renforcé pour faire face à la propagation des maladies

«L'Algérie doit faire face à la propaga-

tion internationale des maladies et à conforter sa législation conformément au règlement sanitaire international, notamment en matière d'alertes sanitaires nationales et internationales», a souligné le ministre, ajoutant, dans ce cadre, que «l'autorité du médecin chargé du service de contrôle sanitaire aux frontières a été consolidée».

«La situation épidémique en Algérie a changé et se caractérise par les maladies non transmissibles et chroniques», a-t-il dit, dont «le diagnostic nécessite des structures appropriées, des équipements sophistiqués et des pratiques hautement spécialisées».

Maintien du service civil

Hasbellaoui a mis l'accent sur l'importance de maintenir le service civil pour «réduire l'écart en matière de prestations sanitaires, préventives et thérapeutiques dans les régions à faible couverture sanitaire, et ce, en concrétisation du rôle social de l'Etat qui garantit les droits fondamentaux dans le cadre de la solidarité nationale». Il a souligné que l'Etat se chargeait de la mobilisation de tous les moyens matériels, humains et techniques, pour accomplir le service civil dans des conditions favorables.

L. N.

«Le budget de l'Etat assure la prise en charge des grands projets»

Bedoui appelle les communes à «créer de la richesse»

■ Lors de l'inauguration du siège de la commune d'Ain Touta à Batna, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, n'est pas allé avec le dos de la cuillère pour rappeler aux présidents des communes les attentes du gouvernement en termes de rationalisation des dépenses et de développement économique.

Par Meriem Benchaouia

«Le temps est venu pour que l'économie et l'investissement générateur de richesses et d'emplois deviennent la première priorité de la commune», a-t-il affirmé. M. Bedoui a souligné l'importance des petites zones industrielles pour «dynamiser l'investissement et donner à la commune équilibre, richesse et responsabilité dans la création d'emplois» tandis que, a-t-il soutenu, «le budget de l'Etat assure la réhabilitation et la prise en charge des grands projets». «Si la commune bouge dans le domaine de l'investissement, l'économie nationale bougera davantage», a encore affirmé le ministre. Il a en outre salué les efforts déployés par la commune d'Ain Touta, considérée comme «un modèle de la dynamique de développement générée par ses propres revenus», soulignant la possibilité de bénéficier de crédits non rémunérés du Fonds des collectivités locales si les projets ont un caractère économique pour les communes telles Aïn Touta qui a investi dans un abattoir communal, un marché de vente de voitures et formulé une demande pour la création d'une petite zone d'activités. Lancement des travaux d'une nouvelle zone des activités à Barika, financés par le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales, M. Bedoui a appelé à offrir toutes les facilités aux investisseurs à l'échelle locale et nationale. Il a estimé, à ce propos, que la problématique du foncier industriel a été éliminée à travers le pays et la seule wilaya de Batna dispose actuellement d'environ 1 000 hectares. «Il est de notre responsabilité en tant qu'autorité publique, a ajouté le ministre, d'éliminer les procédures bureaucratiques et de prendre en charge les préoccupations des investisseurs qui sont des partenaires dans la dynamisation de l'économie et la création de



richesses et d'emplois». Présidant la cérémonie de lancement des travaux de doublement de la RN-28 sur un tronçon de 14 km entre Barika et Seggana pour un montant de 700 millions DA, le ministre a salué l'esprit de solidarité manifesté dans l'initiative des entrepreneurs de réaliser ce projet à titre bénévole. «Notre défi est économique que l'on relève avec des mains algériennes», a déclaré le ministre qui a également salué le projet de fabrication de fibre aluminium concrétisé par un investisseur privé à Barika qu'il a inauguré. «On est satisfait lors du constat de partenariat entre les autorités publiques, les autorités locales, les hommes d'affaires et les investisseurs», a indiqué le ministre qui a souligné que «ce produit, aujourd'hui fabriqué par des mains algériennes à travers un partenariat avec des experts étrangers et un taux d'intégration acceptable, était importé à coups de devise».

Une association des parents d'élèves pour chaque établissement scolaire

Noureddine Bedoui a fait part d'un projet d'une instruction interministérielle impliquant son département et celui de l'Education nationale relatif à «l'accompagnement de chaque établissement scolaire par une association des parents d'élèves».

Inaugurant un nouveau lycée au pôle urbain Hamla-3 dans la commune d'Oued Chaâba, le ministre a annoncé qu'il sera procédé dans ce cadre à la consultation du ministère de l'Education afin de «n'ouvrir aucun établissement scolaire qu'en présence d'un représentant des parents d'élèves (association des parents d'élèves)», attestant que les associations des parents d'élèves sont des «partenaires essentiels».

L'initiative s'inscrit dans le cadre d'un partenariat non pas seulement entre les institutions de l'Etat et les établissements publics, mais aussi entre tous les secteurs, a ajouté M. Bedoui, estimant que pour «qu'il y ait une dynamique participative, il faut une société civile structurée dans un cadre associatif qui porte cette dynamique vers une solidarité qui englobe tous les

secteurs».

Lors de l'inspection du réfectoire de ce nouveau lycée, le ministre a estimé impératif qu'il y ait, dans chaque école primaire, une cantine présentant convenablement un repas.

Il a également appelé à la solidarité afin de présenter des repas scolaires équilibrés, assurant que c'est là l'objectif visé par son département. Dans le même établissement, le ministre a appelé à l'ouverture «immédiate» aux élèves de la salle de sport qui, a-t-il relevé, dispose de tous les équipements nécessaires favorisant de «bonnes performances scolaires». M. Bedoui a également estimé que les décisions prises par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en faveur de l'amélioration des conditions de vie et professionnelles des personnels de l'Education sont de nature à les encourager à «réaliser davantage de résultats». Il a notamment estimé que «l'acquis de la sécurité et de la stabilité doit être ressenti par le citoyen algérien», assurant que ceci constitue un objectif pour son département conformément aux instructions du chef de l'Etat.

M. B.

Activités commerciales et de services

Des lois pour cerner les pratiques de fraude

Deux nouvelles lois destinées à lutter contre les phénomènes de la fraude, à renforcer la protection des consommateurs et à mieux organiser les conditions d'exercice des activités commerciales, viennent d'être adoptées par le Parlement. Parmi les mesures phares du texte : lutte contre les clauses abusives ou encore la mise en place de sanctions plus fortes en cas de tromperie alimentaire. Au programme également, un guide du consommateur expliquant la procédure à effectuer lorsqu'il se sent arnaqué. Renforcer les droits des consommateurs, mais aussi, dans un contexte de crise, redonner du pouvoir d'achat aux

Algériens et leur protection des pratiques frauduleuses, tels sont les objectifs des deux nouvelles lois destinées à lutter contre les phénomènes de fraude et les pratiques marchandes. Parmi les nouveautés du texte, la lutte contre les clauses abusives. A propos de celle relative à la protection des intérêts des consommateurs en particulier, le directeur de la qualité et de la consommation au ministère du Commerce, Sami Kolli, explique qu'elle est destinée à protéger leur santé, leur sécurité mais également leurs intérêts matériels. S'exprimant, hier, à l'émission de LaInvtivé de la rédaction» de la Chaîne III de la Radio algérienne,

Kolli explique que cette loi donne la latitude à tout acheteur d'un bien ou d'un service de se rétracter dans le cas où il n'est pas satisfait. En plus de la garantie légale, un consommateur devrait, déclare-t-il, bénéficier d'un service après-vente lui donnant l'assurance que le produit qu'il a acquis lui sera soit échangé, soit réparé, s'il présente des imperfections, ce qui, dit-il, n'est pas toujours le cas. Au cas où ces types de services n'auraient pas été assurés, M. Kolli signale qu'un acheteur doté de son contrat d'achat, qu'il invite à lire scrupuleusement, a la possibilité d'en appeler à la Commission nationale des clauses abusives afin de recou-

vrer ses droits. Le responsable annonce, en outre, qu'à l'effet d'informer les acquéreurs d'un article ou d'un service, le ministère du Commerce a mis en ligne un guide du consommateur. Il explique que c'est la procédure à effectuer lorsqu'ils se sentent arnaqués. Il s'agit également d'obligation d'informer le consommateur de manière visible, lisible et compréhensible, de l'établissement obligatoire d'une facture à l'issue de chaque transaction, de la mise à la disposition du e-consommateur d'un mécanisme de suivi de sa commande, de la possibilité de restituer le bien en cas de faute de délais, de l'obligation de e-four-

LA QUESTION DU JOUR

Une dénucléarisation à laquelle presque personne ne croit

Suite de la page une

Le fait est que jusque-là, il n'y a eu que Donald Trump, qui a plus que jamais besoin d'une grande réalisation à inscrire à son actif, pour laisser éclater son contentement. Lui du moins a l'air de savoir exactement ce que son homologue nord-coréen veut dire. Peut-être qu'il ne se base pas en cela que sur les déclarations publiques de Kim Jong-un, mais sur d'autres sources, dont son propre ministre des Affaires étrangères, qui s'est rendu secrètement à Pyongyang. La question se pose d'ailleurs aux Etats-Unis de savoir si un secrétaire d'Etat non encore confirmé dans ses fonctions a le droit de remplir des missions de cette importance. Les bonnes dispositions de Kim Jong-un, toutefois, ne se réduisent pas à cette mystérieuse dénucléarisation, puisqu'à titre de gestes marquant sa bonne volonté, il a également ordonné l'arrêt des essais nucléaires, ainsi que la fermeture du principal site de leur déroulement. Or, bien loin d'emporter la conviction des plus sceptiques, qui ne se trouvent pas qu'aux Etats-Unis, ni du seul côté des détracteurs de Donald Trump, ces deux beaux gestes n'ont fait au contraire que renforcer le doute ambiant. Est-ce parce qu'il s'agit en l'occurrence des deux présidents les plus atypiques du temps présent ? Certains commentateurs le laissent penser en tout cas. Beaucoup en Occident appréhendent par-dessus tout l'idée que Trump réussisse là où à leurs yeux de bien plus méritants que lui ont échoué. On se demande ce qui leur déplairait le plus : que la Corée du Nord reprenne bientôt ses essais nucléaires et balistiques, ou que Trump obtienne sa dénucléarisation ? En réalité, il n'y a même pas lieu de feindre se poser la question, car la réponse est évidente. Ce qui est insupportable pour les adversaires de Trump, c'est qu'il amène Kim Jong-un à lui faire suffisamment confiance pour dénucléariser. Car ce serait alors une telle réussite pour lui qu'il faudrait pour eux changer de comportement avec lui. Et commencer à admettre qu'ils ne sont pas près de se débarrasser de lui.

M. H.

nisseur de reprendre les articles non conformes à la commande, et de ne pas valider un article non disponible dans les stocks. M. Kolli précise, d'autre part, qu'entre 2017 et 2018, les services de contrôle ont réalisé 13% d'interventions de plus, qui leur ont permis de constater des infractions diverses. Parmi ces dernières, il fait état de celles relatives aux chiffres d'affaires dissimulés, dont il précise qu'elles ont porté sur des sommes de 2,7 milliards de dinars en 2017 et d'environ 4,1 millions de dinars durant les premiers mois de 2018.

Louiza Ait Ramdane

Diverses activités projetées

Le mois du patrimoine célébré à Djanet

■ Placé sous le signe «Notre identité à travers notre patrimoine», le programme prévoit aussi des représentations théâtrales et des exhibitions folkloriques, en plus de concours de jeux traditionnels.

Par Halim N.

Diverses activités culturelles ont été projetées à Djanet (Illizi) par l'association «Agherm Nedjahil» dans le cadre de la célébration du mois du patrimoine (18 avril-18 mai), a-t-on appris, hier, auprès de cette association culturelle locale. Une exposition d'artisanat traditionnel comportant des accessoires, outils et ustensiles anciens utilisés dans le foyer targui, des manuscrits et des photographies de sites touristiques de Djanet avec ses trois ksour, est organisée à cette occasion, a indiqué le président de l'association, Moussa Moussaoui.

Placée sous le signe «Notre identité à travers notre patrimoine», le programme prévoit aussi des représentations théâtrales et des exhibitions folkloriques, en



P.N.E. Soreya/J.A.

Nouvelles stations du métro d'Alger L'ETUSA ouvre 3 lignes de bus

L'ETABLISSEMENT de transport urbain et suburbain d'Alger (Etusa) a ouvert hier trois nouvelles lignes de rabattement au niveau des deux stations de métro de la Place des Martyrs et d'Ain Naâdja, a-t-elle indiqué dans un communiqué. Ces trois nouvelles lignes concernent celles des stations de métro, respectivement, d'Ain-Naâdja vers Ain El Melha, d'Ain-Naâdja vers Birkhadem et de la Place des Martyrs vers Oued Koreiche (télécabine). Pour rappel, les deux extensions du métro d'Alger reliant la Grande-Poste à la Place des Martyrs et Hai El Badr à Ain Naâdja avaient été inaugurées le 9 avril en cours par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Avec ces deux nouvelles extensions, le métro d'Alger s'étale actuellement sur une longueur de 18 km et se compose de 16 stations allant de la Place des Martyrs jusqu'à El-Harrach. **Hasni H.**

De magnitude 3,3 degrés sur l'échelle de Richter Secousse tellurique dans la wilaya de Batna

UNE SECOUSSE tellurique de magnitude 3,3 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée hier à 12h56 dans la wilaya de Batna, indique le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (Craag) dans un communiqué. L'épicentre de cette secousse a été localisé à 7 km au nord de Sefiane, dans la même wilaya, précise la même source. **R. N.**

plus de concours de jeux traditionnels et d'art culinaire populaire, a-t-il ajouté. Une visite au ksar de Djahil à Djanet et des conférences sur le patrimoine de la région du Tassili N'ajjer, figurent aussi au programme de

célébration du mois du patrimoine. L'objectif de ces activités est la valorisation et la préservation du patrimoine matériel et immatériel de la région de Djanet pour, en plus de promouvoir le tourisme saharien, amener les jeunes

générations à s'y intéresser car constituant l'identité culturelle des populations locale et un élément constitutif de l'identité algérienne de façon générale, a estimé M. Moussaoui. Le mois du patrimoine est également célé-

bré dans les autres communes de la wilaya d'Illizi, par les associations locales et par les représentations de l'Office du parc culturel du Tassili, et ce, à travers des expositions diverses. **H. N./APS**

Projet de réalisation d'une station de dessalement d'eau de mer à Béjaïa

Une commission en prospection pour le choix du terrain

Le projet de réalisation d'une station de dessalement d'eau de mer semble s'accélérer. Une commission mixte installée par le wali a commencé la prospection en vue de désigner un site devant accueillir ce projet d'envergure, annoncé il y a un peu plus d'un mois par le ministre des Ressources en eau. «Cinq sites situés sur la côte Ouest de Béjaïa, allant de Beni K'sila à Boulimat et la localité de Boukhefifa, à l'Est de Béjaïa, ont reçu la visite de la commission», a annoncé, ces derniers jours, la cellule de communication de la wilaya. La commission en question a prospecté des sites en vue de choisir un lieu pour planter rapi-

dement le projet de station de dessalement de l'eau de mer. Des responsables au ministère des Ressources en eau ont également fait le déplacement à Béjaïa dans le cadre de ce projet. Il s'agit de M. Aïssat, directeur central au ministère des Ressources en eau ainsi que le DG de l'Algérienne des eaux. Il est utile de rappeler que la capacité de production et de traitement d'eau prévue pour ce projet est de 50 000 m³/j, extensible à 100 000 m³/j. Cette station sera réalisée pour satisfaire les besoins en eau potable de la région nord-ouest de la wilaya et sécuriser l'alimentation en eau potable du chef-lieu de la wilaya et

du nouveau pôle urbain à Oued Ghir. «Une étude de faisabilité pour se fixer sur le site approprié à recevoir ce projet sera lancée dans les prochains jours», indique la même source. Une fois réceptionnée et mise en service, et avec la réalisation de deux conduites d'eau et d'un grand réservoir, cette station permettra aussi d'étancher la soif des habitants des communes Béni K'sila, Taourirt Ighil, Adekar, Boulimat, Amtik, Toudja, Oued-Ghir, certains localités périphériques de Béjaïa. Ces communes et bien d'autres localités seront alimentées régulièrement en eau potable. **Hocine Cherfa**

L'Algérie participera à la 2^e phase de la session ordinaire

Assemblée du Conseil de l'Europe du 23 au 27 avril

L'Algérie prendra part à la 2^e phase de la session ordinaire 2018 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE), prévue du 23 au 27 avril à Strasbourg (France), a indiqué, hier, un communiqué du Conseil de la nation. L'ordre du jour de cette session englobe l'examen de diffé-

rents points liés essentiellement aux «changements climatiques, à l'application de l'accord de Paris, au financement de l'organisation terroriste "Daech" et aux enseignements à en tirer, à la situation en Libye, à la lutte contre le crime organisé et à l'intégration de l'autonomisation et de la protection

des enfants migrants par l'enseignement obligatoire», précise le même communiqué. La délégation algérienne est composée des deux membres du Conseil de la nation, Rachid Bougharbal et Youcef Boutkhal. **R. N.**

Oran

Congrès de l'Association africaine de fixation biologique de l'azote

La 18^e édition du congrès de l'Association africaine de fixation biologique de l'azote (AABNF), coïncidant avec la 1^{re} édition algérienne de ce rendez-vous scientifique international, s'est ouverte, hier à Oran, en présence de près de 200 participants. La sécurité alimentaire et le développement durable constituent les deux thématiques majeures de cette manifestation qui réunit, deux jours durant, les chercheurs africains autour de la fixation biologique de l'azote, a indiqué le président du comité d'organisation, Abdelkader Bekki. «Ce congrès vise la vulgarisation du procédé de fixation végétale et

de consolidation de la sécurité alimentaire, tout en respectant la biodiversité des écosystèmes pour assurer un développement durable», a-t-il précisé. La manifestation, qui se tient sous le thème «Fixation d'azote, développement durable et sécurité alimentaire en Afrique», offrira une «interface d'échange entre différents acteurs (chercheurs, partenaires socio-économiques) impliqués dans l'utilisation des symbioses végétales et la gestion des écosystèmes», a expliqué le responsable. Plusieurs communications sont proposées dans ce cadre par des spécialistes nationaux et étrangers afin de «faire le point sur les activités et les pro-

jections en matière de formation supérieure et de recherche sur les diverses applications des systèmes fixateurs d'azote». Ce congrès est organisé par le Laboratoire de biotechnologie des rhizobias et amélioration des plantes (LBRAP), dirigé par Abdelkader Bekki et relevant de l'Université d'Oran-1 «Ahmed-Benbella». La cérémonie d'ouverture a été présidée par le recteur de cet établissement d'enseignement supérieur, Abdelbaki Benziane, en présence de représentants des Centres de recherche et organismes dédiés au développement des techniques agricoles et à la préservation de l'environnement. **Houaria D.**

Commerce extérieur

Net recul du déficit commercial

■ Le déficit commercial de l'Algérie a atteint 490 millions de dollars durant le 1^{er} trimestre 2018, contre un déficit de 2,98 milliards de dollars durant la même période de 2017, soit une baisse de 2,49 milliards de dollars, correspondant à un recul du déficit de 83,6%, selon les Douanes.

Par Assia D.



Ph.D.R.

Les exportations ont atteint 10,716 milliards de dollars (mds usd) de janvier à mars de l'année en cours contre 8,938 mds usd, soit une hausse de 20% correspondant à une augmentation de 1,78 mds usd entre les deux périodes de comparaison, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). Pour les importations, elles ont légèrement reculé à 11,2 mds usd au premier trimestre 2018 contre 11,92 mds usd à la même période de l'année écoulée, soit une baisse de 714 millions de dollars (-6%). Les exportations ont assuré la couverture des importations à hauteur de 96% durant les trois premiers mois de 2018 contre 75% à la même période de l'année précédente. Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel des ventes algériennes à l'étranger (93,6% du montant global des exportations) en s'établissant à 10,03 mds usd contre 8,388 mds usd de janvier à mars 2017, soit une hausse de 1,64 mds usd

(+19,6%). Toujours marginales, les exportations hors hydrocarbures se sont établies à 686 millions usd sur les 3 premiers mois de 2018 (6,4% des exportations globales), même si elles ont augmenté de près de 25% par rapport à la même période de 2017. Les exportations hors hydrocarbures étaient composées des demi-produits avec 533 millions usd (contre 425 millions usd), des biens alimentaires avec 89 millions usd (contre 87 millions usd), des produits bruts avec 39 millions usd (contre 19 millions usd), des biens d'équipements industriels avec 17 millions usd (contre 15 millions usd) et des biens de consommation non alimentaires avec 8 millions usd (contre 4 millions usd).

Forte hausse des importations des carburants

Pour ce qui est des importations, il est constaté que les produits qui ont connu une augmentation au 1^{er} trimestre 2018

sont les Groupes des produits énergie et lubrifiants (carburants), des produits bruts et des demi-produits. Ainsi, la facture d'importation du Groupe énergie et lubrifiants a grimpé à 481 millions de dollars contre 366 millions de dollars, soit une augmentation de 31,42%. Pour les produits bruts, ils ont été importés pour 463 millions usd contre 441 millions usd (+5%), alors que les demi-produits ont été importés pour 2,74 mds usd contre 2,66 mds usd (+3%). Par contre, des baisses d'importations significatives ont été relevées pour les biens d'équipements agricoles et industriels et les biens de consommation non alimentaires, tandis que les importations des produits alimentaires ont enregistré un très léger recul. Dans ce sens, la facture d'importation des biens d'équipements agricoles s'est établie à 114 millions de dollars au 1^{er} trimestre 2018 contre 185 millions de dollars à la même période de 2017 (-38,4%). Pour les biens d'équipements indus-

triels, ils ont été importés pour 3,4 mds usd contre 4 mds usd (-15,21%), tandis que la facture d'importation des biens de consommation non alimentaires a coûté 1,767 mds usd contre 2,012 mds usd (-12,2%). Quant à la facture des biens alimentaires, elle s'est établie à 2,245 mds usd au 1^{er} trimestre 2018 contre 2,250 mds usd au même trimestre de 2017, en recul de 0,22%, soit une baisse de 5 millions de dollars entre les deux périodes de comparaison. En termes de mode de financement des importations, sur les 11,2 mds usd des biens importés, un montant de 6,7 mds usd a été payé par cash. Les lignes de crédit ont financé les importations pour un montant de 4,11 mds usd, tandis que le reste des importations a été financé par le recours à d'autres moyens de paiement pour un montant de 410 millions usd. Mais aucune importation n'a été payée par les comptes devises propres des importateurs.

L'Italie reprend sa place de premier client de l'Algérie

Concernant les partenaires commerciaux, il est constaté que l'Italie a repris sa place de premier client de l'Algérie, alors que durant les deux premiers mois 2018 c'était l'Espagne qui occupait la tête du podium. Ainsi, les cinq premiers clients de l'Algérie ont été l'Italie avec 1,41 mds usd (13,2% des exportations globales algériennes), suivie de l'Espagne avec 1,34 usd (12,6%), de la France avec 1,22 mds usd (11,4%), des Etats-Unis avec 1,16 mds usd (10,85%) et de la Grande-Bretagne avec 664 millions usd (6,2%). Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine est encore venue en tête avec 1,74 mds usd (15,53% des importations globales algériennes), suivie de la France avec 1,12 mds usd (10,03%), de l'Italie avec 944 millions usd (8,42%), de l'Espagne avec 870 millions usd (7,76%) et de l'Allemagne avec 750 millions usd (6,7%).

A. D./APS

Climat des affaires en Algérie

En pleine évolution, il contredit certaines institutions et experts internationaux

Le climat des affaires en Algérie a beaucoup évolué ces dernières années, contrairement à ce que certaines institutions et experts internationaux disent, a indiqué, à Alger, le président du Conseil national de concertation pour le développement de la petite et moyenne entreprise (CNCD-PME), Salah Eddine Abdessamad. «Nous sommes en train de mettre en place le plan de développement pour la croissance économique du pays et nous constatons que le climat des affaires enregistre des avancées importantes», a déclaré M. Abdessamad lors d'une journée consacrée à l'impact de la concertation sur l'évolution positive du climat des affaires. Selon lui, ces avancées comptent, notamment et entre autres, la disponibilité de plusieurs zones de foncier industriel dans diverses wilayas, et que la délivrance de

ces assiettes au profit des investisseurs a commencé. De même, la hausse de la demande sur ce foncier industriel est «un véritable indicateur de la bonne santé de notre économie», a-t-il argué. Les opérateurs économiques ont relevé sur le terrain que le climat des affaires a beaucoup évolué ces derniers temps, c'est «la réalité du terrain qui le confirme», a signifié le même responsable. Cependant, certains experts et institutions internationales estiment que le climat des affaires en Algérie n'évolue pas grandement ou connaît même une régression, en se basant sur les données du dernier rapport Doing Business 2018 du Groupe de la Banque mondiale, a-t-il dit. Selon les différents opérateurs économiques et industriels intervenus lors de cette rencontre, ce rapport ne reflète pas la réalité du terrain et serait même basé sur des données

faussées, a-t-il expliqué. Selon M. Abdessamad, les investisseurs au niveau mondial consultent le rapport avant d'investir outre frontière et le classement des pays peut alors avantager ou bien désavantager son image et donc son attraction envers les investissements étrangers. Les intervenants ont même appelé la démission de l'économiste en chef de la Banque mondiale, Paul Romer, qui avait affirmé que cette institution de Bretton Woods avait modifié injustement les indicateurs de son rapport annuel sur le climat des affaires dans le monde pour des motivations politiques. Dans un entretien accordé à la presse, M. Romer a fait savoir que les changements de la méthodologie du rapport, opérés ces dernières années, ont été motivés par des considérations politiques, citant le cas du Chili dont la notation a été volontairement abaissée depuis

l'arrivée au pouvoir de la socialiste Michelle Bachelet en 2014, ont argué plusieurs intervenants. Plus grave encore, révèlent les participants, M. Romer avait affirmé que les quatre derniers rapports de Doing Business de la BM doivent faire l'objet d'une rectification car ils sont fondés sur une méthodologie injuste. D'autre part, M. Abdessamad a de même rappelé les efforts importants que le gouvernement algérien a fournis dans le sens de l'amélioration et l'assainissement du climat des affaires dans le pays, notamment à travers la loi sur la promotion des investissements.

Il a également insisté sur le rôle important de la concertation entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques dans la mise en place et l'ajustement des mécanismes et lois au service du développement économique et notamment l'assainissement du

climat des affaires. A ce titre, il a fait savoir que la concertation avec les opérateurs économiques a débouché sur le réajustement de la liste des produits soumis au régime des restrictions à l'importation de la part des pouvoirs publics, en y supprimant des intrants dans la production indispensables aux industries locales.

M. Abdessamad a estimé que la levée de la suspension à l'importation de certains produits a été une aubaine dans le sens de la mise en relief des besoins de l'industrie locale, de sorte qu'elle a permis à plusieurs investisseurs de prendre conscience des opportunités d'investissement dans la fabrication de ces intrants. Pour sa part, le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), Ali Bey Nasri, a affiché son optimisme quant au développement des exportations en 2018, année qui

Médéa

Lancement prochain de la réhabilitation du parc immobilier

■ Une opération de réhabilitation du parc immobilier sera lancée aujourd'hui à travers plusieurs quartiers du chef-lieu de la wilaya de Médéa, dans le cadre de la première tranche d'un vaste programme destiné à préserver ce parc et garantir de meilleures conditions de vie aux citoyens, a révélé le Directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (Duac).

Par Lyes B.

Une enveloppe financière d'un montant de 160 millions de DA, puisée sur les fonds collectés de la taxe d'habitation, sera injectée dans cette opération qui va toucher, dans un premier temps, quatre agglomérations urbaines de la commune de Médéa, en l'occurrence Merdj-Chkir, Sotratite, ERM et la cité des 500 logements, a indiqué Raid Amouri. En sus des travaux de réfection des étanchéités, de ravalement des façades et l'entretien des parties communes (halls d'entrée et cages d'escaliers), une part importante de ce financement servira au traitement des vides sanitaires, dont l'état actuel constitue une véritable source de problème sanitaire pour les résidents, a-t-il affirmé. Le but de l'opération est d'éradiquer les foyers de prolifération des maladies à transmission (MTH), en particulier à l'ap-

proche de la saison estivale, très propice à la propagation de moustiques et de rongeurs, à travers la réhabilitation du réseau des rejets domestiques et la réalisation de nouvelles conduites de récupération des eaux usées, a expliqué M. Amouri. L'Office national de l'assainissement (ONA) a été choisi pour l'exécution de cette opération qui devrait permettre de régler définitivement le problème de débordement des vides sanitaires et d'éliminer les facteurs d'atteinte de maladies à trans-

mission hydrique en milieu urbain, a-t-il ajouté. Une trentaine de sites, ventilés à travers les grandes agglomérations urbaines de la wilaya, comme Ksar-el-Boukhari, Berrouaghia, Ain-Boucif, Ouzera et El-Azzizia, seront ciblés, dans les semaines à venir, par cette opération de réhabilitation pour laquelle une enveloppe financière globale de 350 millions de DA a été débloquée pour son exécution, a signalé le responsable.

L. B./APS



Annaba

Plus de 120 demandes d'investissement enregistrées à la nouvelle ville de Draâ Erriche

Un total de 125 demandes d'investissement dans divers secteurs d'activités à la nouvelle ville de Draâ Errich, dans la wilaya d'Annaba, a été enregistré durant le premier trimestre de l'année en cours, a indiqué le directeur de l'aménagement de cette ville, Rachid Boukedah. Les projets d'investissement prévus dans ce nouveau site urbain sont liés aux secteurs du tourisme, de la jeunesse et des sports, de la santé et du commerce, a souligné M. Boukedah, notant que 188 opérations sont attendues dans le cadre des investissements privés. Plusieurs projets du sec-

teur d'investissement privé dont une crèche, un parc aquatique et des espaces de services et de loisirs érigés sur une surface de 7 hectares ainsi que 2 centres commerciaux, d'une superficie de 10 000 m², ont été lancés dans cette ville. En plus d'un stade de football et d'une piscine semi-olympique, d'autres projets publics liés à différents secteurs, en l'occurrence l'éducation nationale, la santé et la sécurité, nécessaires pour accueillir les bénéficiaires des programmes d'habitat, sont en cours de concrétisation, a-t-on ajouté. La nouvelle ville de Draâ Errich, érigée sur une

superficie de 1 345 hectares, est conçue pour accueillir plus de 50 000 logements de différents segments, a fait savoir la même source, précisant que 19 000 unités d'habitation ont été lancées, dont 3 000 unités de type social locatif ont été achevées. Parallèlement à la réalisation des différents programmes d'habitat, d'autres actions relatives à l'extension des réseaux et d'aménagement extérieur avancent à un rythme «accélééré» dans la même ville afin de livrer la première tranche de logements achevés dans les plus brefs délais, a-t-on signalé.

Hocine A.

M'sila

Réception «avant fin 2018» de 86 projets d'investissement

Un total de 86 projets d'investissement du secteur privé sera réceptionné «avant la fin de l'année 2018» dans la wilaya de M'sila, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Les secteurs de l'industrie et de l'industrie agroalimentaire ont eu la part du lion de ces projets avec 36 projets et traduisent l'exploitation optimale du caractère agropastoral de la wilaya, ont précisé les mêmes services, détaillant le créneau de la construction qui tota-

lise 23 projets. Considérée comme une zone de transit entre les régions Est, Ouest, Nord et Sud, la wilaya de M'sila a connu, ces dernières années, un engouement sur les projets du secteur touristique, à travers la concrétisation de sept projets hôteliers répartis sur les villes de la wilaya, selon les mêmes services, indiquant que la réalisation de ces projets contribuera à fournir 5 700 offres d'emploi directs et indirects en faveur de la popu-

lation de la wilaya. Un recul des projets liés au secteur de services, où 17 opérations ont été recensées contre 30 projets dénombrés durant les années précédentes, ce qui démontrent, de l'avis des mêmes services, la saturation de ce créneau. La wilaya de M'sila, selon la même source, avait enregistré une grande dynamique dans le domaine de l'investissement, à la faveur des facilitations accordées dans l'investissement et l'al-

légement des procédures administratives, a indiqué récemment le chef de l'exécutif local, en plus de l'assainissement du foncier. Elle avait reçu, durant les dernières années, 1 123 dossiers d'investissement en cours d'étude dont 223 ont été validés et des actes de concession ont été attribués pour 170 autres, a-t-on signalé.

T. Kh.

Oran

Ensemencement de 810 000 alvins de dorade à la ferme aquacole AquaParck

Une opération d'ensemencement de 810 000 alvins de dorade a été effectuée au niveau de trois cages flottantes relevant de la ferme aquacole AquaParck, située au large de la plage de Cap Falcon (Ain El Turck), a annoncé le directeur local de la pêche et de l'aquaculture. Ces alvins, importés de France, ont été réceptionnés au port d'Oran mercredi dernier, a indiqué Mohamed Bengrina, ajoutant que l'opération d'ensemencement a été lancée le jour même. Les

poissons cultivés atteindront un poids commercial dans un délai de 14 mois. La production pourra atteindre les 300 tonnes, a-t-il assuré. S'agissant des alvins et des aliments du poisson, encore importés, Mohamed Bengrina a expliqué qu'avant de développer ces deux créneaux, il est indispensable de multiplier le nombre de fermes aquacoles auprès desquelles il sera possible de commercialiser les alvins et les intrants. A Oran, seules deux fermes aquacoles, spécialisées

dans la production de la dorade et du loup de mer, sont opérationnelles, alors que cinq autres projets sont toujours en cours, a rappelé le responsable. Ce dernier a estimé que le développement de l'aquaculture revêt une importance économique certaine car, en plus de la production de poisson dont le prix est assez intéressant, les fermes aquacoles contribuent également à la création de l'emploi.

F. O.

Mascara/ Ville de Mohammadia Publication de la liste des bénéficiaires de 338 logements

LA LISTE des bénéficiaires des 338 unités de logement social locatif (LSL) a été publiée dans la commune de Mohammadia (W. Mascara), a indiqué vendredi le chef de daïra de Mohammadia. La liste des bénéficiaires a été affichée au niveau des principaux sites de la ville de Mohammadia et de ses villages, pour permettre aux citoyens réfutant cette liste de déposer des recours, a affirmé Snouci Mohamed El-Amine, précisant que 520 citoyens avaient été reçus le jour de la publication des listes à la daïra, venus se plaindre de la non parution de leur nom sur la liste. L'examen des recours par la commission des recours de wilaya prendra fin au début du mois sacré de ramadhan, pour permettre aux familles bénéficiaires d'occuper leurs nouveaux logements. Selon le même responsable, une deuxième liste sera publiée, concernant 160 familles occupant des bidonvilles au niveau du quartier Kaddour-Belkaim à Mohammadia, qui devront être relogées dans de nouveaux logements sociaux avant la fin du mois d'avril en cours.

R. R.



Tunisie

Baisse de 35,5% des investissements déclarés dans le secteur industriel

■ L'investissement déclaré dans le secteur industriel en Tunisie a enregistré une diminution de 35,5%, durant les trois premiers mois 2018, selon le bulletin de conjoncture de l'Agence tunisienne de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII).

Par Sara H.

Le nombre de projets déclarés dans le secteur industriel a atteint 1 202 projets, au cours du premier trimestre 2018, contre 1 228 lors de la même période de 2017, soit une baisse de 2,1%. Les prévisions des emplois ont baissé de 20,2%, passant de 20 628 postes d'emploi durant les trois premiers

mois de l'année 2017 à 16 467 emplois déclarés au premier trimestre de l'année en cours, ajoute la même source. Les investissements déclarés dans le secteur des industries agroalimentaires ont baissé de 29,8%, au cours du premier trimestre de 2018. Il en est de même pour le secteur des industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre, dont les intentions d'investissements ont diminué de 14,9% durant les trois premiers mois de l'année 2018, a signalé le document. Idem pour le secteur des industries du textile et de l'habillement, dont les intentions d'investissements ont diminué de 34,3% durant les trois premiers mois de 2018. En revanche, les investissements déclarés du secteur des industries du cuir et de la chaussure ont augmenté de 34,5% durant le premier trimestre 2018.

6,54% : nouveau record du taux du TMM affiché par la Banque centrale

Le taux du marché monétaire (TMM) a atteint un nouveau



record atteignant 6,54%, selon les statistiques publiées par la Banque centrale de Tunisie. Avec ce chiffre, le TMM se dirige rapidement vers le plafond du corridor (plafond réglementaire), selon le site Iboursa. Ainsi, le TMM au jour le jour a atteint mercredi 11 avril 2018 son plus haut

niveau jamais enregistré à 6,54% alors que le TMM moyen mensuel du mois de mars a atteint 6,04%, selon la même source. A rappeler que la BCT a procédé, depuis le mois de juillet 2017, à un resserrement quantitatif à travers un plafonnement du montant de l'appel d'offres à 7 mil-

liards de dinars. Mais cette approche a engendré un recours intensif à la facilité de prêt à 24h et donc une orientation du TMM vers le plafond du corridor (6,75%).

S. H.

Libye Un mort et deux blessés lors de nouveaux affrontements dans le sud

DE NOUVEAUX affrontements intertribaux dans la ville de Sebha, au sud de la Libye, ont fait un mort et deux blessés parmi les civils, ont rapporté samedi des sources militaires et médicales. Le centre médical de Sebha a indiqué par communiqué avoir enregistré un mort et deux blessés, après avoir accueilli 11 blessés il y a deux jours, dont des femmes et des enfants. Une source militaire a indiqué que «les affrontements avaient repris après des tirs d'obus aléatoires sur nos quartiers généraux, qui nous ont obligé à répliquer». La même source a souligné qu'après les échanges de tirs, la ville avait retrouvé un certain calme, parfois interrompu par des coups de feu. Sebha connaît de violents affrontements entre tribus rivales depuis février, qui ont jusqu'à présent fait 10 morts et 30 blessés, selon un rapport médical. Les affrontements ont également contraint plus de 200 familles à quitter leur foyer. La Mission d'appui des Nations unies en Libye a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude quant à l'escalade militaire à Sebha, réclamant la cessation de l'usage inconsidéré des armes dans des zones densément peuplées. Par ailleurs, le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Libye, M. Ghassan Salamé, a rencontré, samedi, la Commission issue de la rencontre des communes de la Libye, et consacrée au suivi du dialogue entre la Chambre des représentants et le Haut Conseil de l'Etat, afin d'examiner la révision de l'accord politique libyen et les développements relatifs aux élections communales.

R. M.

Mauritanie

L'opposition radicale va participer aux prochaines élections

L'opposition radicale mauritanienne, qui a boycotté les élections législatives et municipales en 2013, a annoncé samedi sa participation à celles qui sont prévues au second semestre. «Nous avons décidé de participer à ces élections car nous n'acceptons pas de rester en marge du processus devant conduire à une alternance politique dans le pays en dépit de la gestion unilatérale de ce processus par le pouvoir», a dit le président du Forum national pour la démocratie et l'unité (FNDU, opposition radicale), Mohamed Ould Moloud, lors d'un point de presse à Nouakchott. Les prochaines législatives et municipales sont prévues en août-septembre prochain. La quasi totalité de l'opposition radicale a boycotté les dernières

organisées en 2013 et qui ont été largement remportées par le pouvoir. L'annonce de la participation du FNDU aux scrutins d'août-septembre intervient après la révélation le 17 avril par le pouvoir et l'opposition, de l'échec d'un dialogue secret entre ces deux parties, en vue d'un accord politique pour préparer ces élections. Mohamed Ould Moloud a évoqué l'annonce mercredi par le gouvernement de la formation d'une nouvelle commission électorale nationale (Céni) de onze personnes dont des représentants de l'opposition modérée, sans aucun membre de l'opposition radicale. «Cette Céni est illégale. Nous allons faire appel devant la justice contre sa constitution qui exclut un pan important de l'opposition en violation de la loi

la créant», a dit le président du FNDU. Il a accusé le régime du président Mohamed Ould Abdel Aziz de «pousser le pays vers une élection conflictuelle». Le FNDU «fera face et n'acceptera pas un rapt du pays et un hold-up électoral», a-t-il ajouté. Le chef de l'Union pour la République (UPR, formation au pouvoir), Sidi Mohamed Ould Maham, a dit accueillir favorablement la participation annoncée du FNDU aux prochains scrutins, dans un tweet samedi soir. Il a promis des élections «transparentes», comptant, selon lui, sur «l'arsenal juridique et institutionnel en place par les autorités pour y parvenir».

Amel N.

Droit de visite des familles de détenus sahraouis au Maroc

Le MRAP demande au gouvernement français d'intervenir

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a demandé au gouvernement français d'intervenir auprès des autorités marocaines pour assurer le droit de visite des familles de détenus sahraouis, dont celui de Claude Mangin qui a entamé mercredi une grève de la faim illimitée. «Le MRAP lui exprime (Claude Mangin) son entière solidarité et demande au gouvernement français d'intervenir pour qu'elle puisse rendre visite à son mari, le droit de visite de la famille d'un détenu étant un droit élémentaire garanti par les conventions inter-

nationales», a indiqué cette association française dans un communiqué reçu par l'APS. Claude Mangin, épouse du militant sahraoui Naâma Asfari, a été empêchée lundi par les autorités marocaines de rendre visite à son mari et expulsée pour la quatrième fois. Naâma Asfari, prisonnier politique sahraoui, est détenu depuis novembre 2010 et condamné à 30 ans de prison pour avoir défendu l'autodétermination du peuple sahraoui. Le MRAP a rappelé qu'il a été «à l'issue de neuf jours de procès inéquitable marqué notamment par la prise en compte d'aveux

arrachés sous la torture». Le Maroc, soutenu par la France, interdit depuis des mois des visites aux prisonniers sahraouis détenus dans ses prisons, ainsi que celles des militants des droits de l'homme. En février dernier, deux avocates, Ingrid Metton et Olfa Ouled, du groupe des 24 militants sahraouis de Gdeim Iziz, détenus au Maroc depuis plus de sept ans, ont été interdites d'entrer au Maroc. Les deux avocates, du barreau de Paris, qui avaient défendu les militants sahraouis lors des audiences de leur procès en appel, entre janvier et mai 2017,

à la Cour d'appel de Rabat-Salé, ont voulu rendre visite à leurs clients suite à des informations faisant état des mauvais traitements qu'ils auraient subis en prison, rappelle-t-on. Dix-neuf militants sahraouis, rappelle-t-on encore, ont été lourdement condamnés le 19 juillet 2017, au terme de ce procès où les seules preuves présentées restent des aveux signés sous la contrainte. Les prisonniers politiques sahraouis ont été dispersés dans 7 prisons à travers le territoire marocain

F. A./APS



Kaboul

Près de 50 morts dans un attentat anti-électoral de Daech

■ Près de 50 civils, chiites pour la plupart, ont été tués et 112 blessés, hier à Kaboul, dans un attentat-suicide revendiqué par le groupe État islamique (EI) contre un centre d'enregistrement pour les élections législatives, validant les pires craintes de violences à l'occasion du scrutin annoncé pour octobre.

Par Rosa C.

Un kamikaze s'est fait exploser dans la matinée parmi une foule dense à l'entrée du centre où les électeurs récupéraient leur pièce d'identité avant de s'inscrire sur les registres électoraux. Depuis, les bilans n'ont cessé d'enfler tout au long de la journée. En fin d'après-midi 48 morts et 112 blessés avaient été décomptés, très majoritairement membres de la minorité chiite hazara, régulièrement ciblée par les extrémistes sunnites de l'EI, ont indiqué les ministères de l'Intérieur et de la Santé. Au moins 21 femmes et cinq enfants figurent au nombre des morts, a précisé le porte-parole du ministère de la Santé, Wahid Majrooh ; et 47 femmes et seize enfants parmi les blessés. «*Nous savons maintenant que le gouvernement est incapable de nous protéger*», hurlait un homme, Akbar, face au désastre, insultant crument le président Ashraf Ghani, avant d'être coupé par la télévision (privée) Tolo News. «*Mort au gouvernement, Mort aux talibans*», a crié la foule autour de lui, désignant les papiers et photos d'identité ensanglantés sur le sol. Les talibans ont fait

savoir rapidement qu'ils n'avaient «*rien à voir avec l'attaque d'aujourd'hui*», rejetant implicitement la responsabilité sur l'EI : le groupe a ensuite revendiqué l'attaque via son organe de propagande, Amaq. L'attentat s'est produit dans le quartier majoritairement chiite de l'ouest de Kaboul, Dasht-e-Barchi : «*Les gens étaient rassemblés pour récupérer leur tazkira (carte d'identité), l'explosion s'est produite à l'entrée. C'était un kamikaze*», a déclaré le chef de la police de Kaboul, Dawood Amin.

Selon le porte-parole de l'Intérieur Najib Danish, «*le kamikaze est arrivé à pied et a déclenché sa charge au milieu de la foule*» provoquant d'important dégâts.

Il s'agit du premier attentat à Kaboul contre un centre préparant les listes électorales en vue des législatives du 20 octobre, depuis le début des inscriptions le 14 avril. Mais deux autres centres d'inscriptions ont été pris pour cible en province au cours de la semaine écoulée.

Vendredi, une roquette en a frappé un dans la province de Badghis (nord), faisant un mort et un blessé parmi les policiers qui le gardaient, selon un responsable provincial qui a accusé les talibans.

Mardi, trois employés de la commission électorale (IEC) et deux policiers avaient été enlevés dans la province de Ghor (centre) et libérés 48 heures plus tard après intervention des anciens. Là encore les responsables locaux avaient accusé les talibans.

Violence et attentats sont les principaux obstacles au bon déroulement des élections, admet la Commission électorale qui a ouvert les centres d'inscriptions dans les écoles et les mosquées, tous gardés par des policiers qui fouillent les électeurs à l'entrée.

«*Notre patience est à bout, ce gouvernement est responsable de ces vies perdues, plus personne n'ira voter désormais*», s'énervait Hussain, 34 ans, qui veille son cousin blessé à l'hôpital Istiqlal.

Cinquante blessés, tous membres de la minorité Hazara chiite, ont été acheminés dans cet établissement où les lits sont tous pleins et l'odeur de sang tenace dans les couloirs, a rapporté un journaliste de l'AFP. «*On était 200 environ à faire la queue pour obtenir notre tazkira*», se souvient Ali Rasuli, 29 ans, atteint aux jambes et à la poitrine. «*Les policiers ne fouillaient personne*», a-t-il accusé.

«*Bien sûr, l'insécurité est notre premier défi et notre inquiétude majeure, surtout dans les campagnes*», avait récemment à l'AFP le président de l'IEC, le D' Abdul Baie Sayad, lui-même menacé. Ces législatives sont les



premières depuis 2010 et ce scrutin, le premier depuis la présidentielle de 2014.

Beaucoup d'Afghans souhaitent se débarrasser d'un Parlement (249 députés) jugé paresseux et corrompu, dont le mandat a expiré depuis trois ans. Mais ils redoutent plus encore un scrutin pour rien, confisqué par la fraude et qui les exposerait à un regain de violence.

Face à l'enthousiasme mesuré de ses compatriotes, le président Ashraf Ghani a ordonné jeudi aux gouverneurs des 34 provinces d'accélérer le processus d'enregistrement. Il a aussi ordonné aux

fonctionnaires de s'inscrire avec leurs familles, et aux mollats de sensibiliser la population.

L'attentat a été condamné par l'Ambassade américaine à Kaboul et les responsables américains de l'opération Resolute Support de l'Otan, qui appuient fortement la tenue du scrutin, préalable à la présidentielle de 2019.

Le dernier attentat en date – revendiqué par l'EI – contre la capitale afghane au Premier jour du nouvel an perse, le 21 mars, avait fait plus d'une trentaine de morts et au moins 70 blessés.

R. C.



Points chauds

Essentiel

Par Fouzia Mahmoudi

Depuis son arrivée à la Maison-Blanche, Donald Trump a fait, subjectivement, de certains dossiers sa priorité. Ainsi, depuis le moment de son investiture il n'a cessé, en tant que président des États-Unis, de dénoncer, comme il le faisait avant en tant que simple citoyen, l'accord sur le nucléaire conclu, après des années de dures négociations, avec l'Iran et incluant non seulement les USA, mais également de nombreux pays occidentaux. Un accord qui par le nombre de ses participants n'est que plus impressionnant et surtout qui contribue depuis sa signature en juillet 2015 à ouvrir un dialogue apaisé, ou fusse toutefois le cas sous la présidence de Barack Obama avec Washington. Or, dès son arrivée au pouvoir, Trump n'a eu de cesse de tenter de décrédibiliser, fragiliser et même trouver des moyens d'annuler cet accord qui a coûté à son prédécesseur démocrate des années de travail et de compromis officiels, et l'on s'en doute aussi certainement parfois officieux. Aujourd'hui, dans un énième effort, Emmanuel Macron va tenter, alors qu'il est en visite dans la capitale américaine, de convaincre Donald Trump de ne pas «*déchirer*» l'accord. Mais, malgré des négociations là encore bien avancées, personne ne sait vraiment si cela suffira à satisfaire le président américain. À l'Élysée, on «*espère*» que la visite du dirigeant français à son homologue US «*va permettre d'avancer dans le bon sens*» sur ce dossier prioritaire. Et pour cause : l'ultimatum lancé en janvier par Donald Trump aux signataires européens de l'accord (France, Royaume-Uni et Allemagne) expire le 12 mai. À cette date, s'ils n'ont pas trouvé le moyen de durcir l'accord signé en 2015 par les grandes puissances avec l'Iran pour l'empêcher de se doter de la bombe atomique, le président républicain, qui le juge trop laxiste, menace de rétablir les sanctions contre Téhéran et de se retirer du texte. Une menace à laquelle le chef de la diplomatie iranienne, Javad Zarif, a bien évidemment tout de suite riposté cette semaine en avertissant que Téhéran reprendra «*vigourement*» l'enrichissement d'uranium en cas de rupture de l'accord, avant d'assurer que son pays adopterait des «*mesures drastiques*», sans en préciser la teneur. Les Européens, initialement surpris par l'ultimatum mais décidés à sauver un accord qu'ils espéraient voir signé depuis si longtemps, estiment avoir joué le jeu en proposant des solutions. La France, la première, est allée à la rencontre des inquiétudes américaines en s'alarmant du rôle de l'Iran au Moyen-Orient et de ses missiles balistiques, un rôle de médiateur salué par les diplomates américains. Là-dessus, les parties pensent avoir bien avancé dans la rédaction d'engagements politiques assortis, éventuellement, de nouvelles sanctions européennes pour le volet balistique, même si les membres de l'Union européenne sont encore divisés sur cette dernière question. Reste à savoir si cela sera suffisant, bien qu'improbable, et surtout si le président Trump se résoudra à écouter ses homologues qui ont tout aussi intérêt au maintien de cet accord essentiel, sachant que la chancelière allemande Angela Merkel devrait plaider la cause de l'accord iranien vendredi prochain à la Maison-Blanche.

F. M.

Irak

Trois chiites favorisés pour diriger le pays d'après-l'EI

Le Premier ministre sortant, son prédécesseur écarté il y a quatre ans et, en embuscade, le chef des paramilitaires ayant vaincu les jihadistes sont les favoris des premières élections irakiennes après la victoire sur le groupe État islamique (EI). Depuis la chute en 2003 du dictateur sunnite Saddam Hussein, la Constitution accorde le pouvoir au Premier ministre, un poste qui revient de fait aux chiites, majoritaires. Toutefois, en raison d'un système fragmenté établi pour éviter le retour à une autocratie, le vainqueur du scrutin du 12 mai devra conclure des alliances avec d'autres listes chiites, sunnites ou kurdes, pour obtenir une majorité. Deux des favoris peuvent se targuer d'être les artisans de la victoire sur les jihadistes qui, en 2014, contrôlaient un tiers de l'Irak. L'actuel Premier ministre, Haïder al-Abadi, 66 ans, est arrivé au pouvoir en septembre 2014 dans un pays aux abois. Il a réussi à faire taire ceux qui se gaussaient de son physique un peu balourd et de son inexpérience militaire. Ingénieur diplômé en Grande-Bretagne, issu du même parti religieux Daawa que son prédécesseur Nouri al-Maliki, il a obtenu son poste grâce à l'appui de la Marjaïya, la hiérarchie religieuse chiite, et à un consensus international. Chef de l'armée selon la Constitution, il a su regonfler le moral des dizaines de milliers d'hommes avec l'aide de formateurs étrangers. Cette armée a mis en pièces, avec l'appui d'une coalition internationale menée par les États-Unis, le «*califat*» de l'EI à

cheval sur l'Irak et la Syrie, et repris aux Kurdes la riche province pétrolière de Kirkouk. Pour les experts, Abadi est favori. «*Il a une base populaire qui transcende les cadres confessionnels et ethniques. Il a un discours d'homme d'État et n'est pas éclaboussé par la corruption*», assure le politologue Essam al-Fili. «*C'est le concurrent le plus sérieux mais il n'est pas assez fort pour gagner la majorité*», nuance Fanar Haddad, chercheur associé à l'Institut du Moyen-Orient de l'Université de Singapour. Mais «*il a l'avantage de la fonction qu'il occupe, peut se prévaloir de la victoire contre l'EI (...) et est acceptable par toutes les parties étrangères impliquées en Irak, des Iraniens jusqu'aux Américains*». Son principal concurrent est le chef de guerre Hadi al-Ameri, dirigeant au sein du Hachd al-Chaabi, suppléant crucial dans la victoire sur l'EI. Trappu, le regard froid, originaire de la province de Diyala (centre-est), diplômé en statistiques de l'Université de Bagdad, il s'était réfugié en Iran après l'exécution par Saddam Hussein de l'ayatollah Mohammad Baqr en 1980. Agé de 64 ans, il est considéré comme l'homme de Téhéran. Il a combattu aux côtés des forces iraniennes dans la guerre avec l'Irak (1980-1988) au sein de l'organisation Badr fondée en 1982, et n'est revenu en Irak qu'après la chute du dictateur. Député, ministre des Transports sous Maliki (2010-2014), il a échoué à devenir ministre de l'Intérieur dans le cabinet Abadi en raison d'un veto américain. Après

la percée jihadiste de 2014, il a troqué ses habits civils pour la tenue de camouflage et retrouvé le front aux côtés de son ami Qassem Souleïmani, chargé des opérations extérieures des Gardiens de la révolution iraniens. «*Je pense qu'Ameri aura un rôle déterminant dans les négociations post-électorales mais la formation du gouvernement restera aux mains de Daawa et en toute probabilité d'Abadi*», estime M. Haddad. Outre sa victoire militaire, le Hachd peut se targuer aujourd'hui d'avoir mis ses bulldozers au service de la réhabilitation des infrastructures comme à Bassora ou Sadr City face à l'impéritie de l'État. «*Je pense qu'Ameri se voit comme le plus à même d'être le joker alors que Daawa se divise. Comme le Premier ministre qui pourra construire un État civil avec le même succès qu'il a mené le combat militaire*», estime M. Fili. Le dernier concurrent, Nouri al-Maliki, 68 ans, rongé son frein depuis qu'il a été écarté de son poste en 2014. Chef de Daawa, il a dirigé le pays de 2006 jusqu'à la débâcle de 2014 face à l'EI. Il lui est reproché d'avoir marginalisé les sunnites et favorisé la corruption.

«*Il essaie de concentrer ses efforts sur les régions où le parti Daawa est fort et tente de se rapprocher des groupes armés chiites pour rester sur le devant de la scène*», assure M. Fili.

Mais, explique M. Haddad, «*les chances de Maliki ont subi un coup irréversible car son mandat n'a pas laissé un bon souvenir aux Irakiens*».



Entretien avec le jeune chanteur Brahim Benamar

Une fusion de genres différents

■ Brahim Benamar est un jeune artiste pluridisciplinaire, né en 1983 à Ghazawet (Tlemcen). Sa passion pour la culture algérienne et sa richesse a fait de lui un poète, compositeur, chanteur, acteur et scénariste. Sa première parution sur la scène artistique remonte à 1998, lors d'un rôle dans l'opérette «El Djazayer», avant d'intégrer l'association culturelle «El Mouahidia» de Nedroma où il a appris la musique.



Propos recueillis par Abia Selles

Les belles qassidate qu'il écrit ont attiré plusieurs artistes dont Abdelhafid Haddou pour lequel il a écrit la chanson «Sidi Amar yal-wali». Son rôle dans un film documentaire intitulé «Tlemcen, repères et héritages» était une occasion pour découvrir un monde nouveau et apprécier une expérience différente. Dans cet entretien, il partage sa passion pour l'art, ses ambitions et ses projets d'avenir.

Le Jour d'Algérie : Comment avez-vous découvert votre passion pour l'art ?

Brahim Benamar : Je suis une personne ambitieuse et très sensible aux arts depuis mon jeune âge. En ce qui concerne l'écriture poétique, c'est quelque chose que j'ai appris à travers les poèmes, chansons et qassidate que j'apprenais dans le café de notre quartier où on organisait des rencontres traditionnelles (kaadat) avec des chansons de tous genres. Au début, ce sont les paroles qui m'attiraient, mais avec le temps, je me suis intéressé à la musique aussi et j'ai com-

mencé à chercher et à retenir des qassidate du patrimoine andalou et classique arabe. C'est ainsi que j'ai découvert la variété musicale de mon pays. Par la suite, j'ai intégré l'association El Mouahidia de Nedroma où j'ai appris à jouer du mandole avec Mohamed Bekkouche, Mounir Rekkeb, Samir Benkhaldi et Taleb Miloud. Ces enseignants m'ont ouvert les yeux et l'esprit vers de nouvelles connaissances musicales et poétiques. C'est aussi en suivant leurs conseils et orientations que j'ai réussi aujourd'hui à réaliser mon premier album. Certes, je ne suis

pas encore connu sur la scène artistique, mais j'ai offert aux mélomanes cet album qui est dans les bacs depuis quelques mois afin de découvrir ma voix, ma musique et mes paroles.

Vous êtes également comédien, n'est-ce pas ?

Mon expérience en tant qu'acteur est très courte. Cette expérience est le fruit du hasard et je n'ai jamais pensé y arriver un jour. En 1998, j'ai participé dans une opérette intitulée «El Djazayer». C'est un ami qui m'avait proposé le rôle. J'ai hésité au début de peur de l'échec, mais il a fini par me convaincre et l'expérience était très intéressante. J'ai participé quelques années après (2011) à un film documentaire avec Saïd Mehdaoui. Ce film, intitulé «Tlemcen, repères et héritages», était réalisé dans le cadre de la manifestation «Tlemcen, Capitale de la culture islamique».

Parlez-nous un peu de votre album.

C'est un album de huit chansons intitulé «Teddi wach Yekleb Molana». J'ai écrit les paroles de toutes les chansons et travaillé la musique avec Mounir Rekkeb qui était mon enseignant à l'association El Mouahidia de Nedroma. Les chansons de cet album sont porteuses de conseils et moralité. Je veux juste expliquer, dans ce sens, que je veux mettre l'art au service de la morale et de l'éducation. D'ailleurs, je suis enseignant et je souhaite offrir aux jeunes tous les moyens artistiques pour avoir une bonne éducation. Revenons à l'album. Je tiens à dire aussi que chaque chanson raconte une histoire que le public peut découvrir et comprendre. C'est un genre de fables que je propo-

se au public.

La musique de l'album paraît être une fusion de genres différents. Qu'en dites-vous ?

Oui c'est vrai, on s'est inspiré de genres différents afin de proposer une musique avec notre touche personnelle. Il y a la musique hawzi, El Issaoui, le chaâbi marocain connu techniquement par le six sur huit. Notre but de ce choix musical est que chaque Algérien s'identifie dans cet album. Je pense que la variété est une richesse artistique dont on est fier et on doit s'en donner pour attirer toutes les tranches d'âge, même si ce sont les jeunes qui m'intéressent en particulier.

Qu'avez-vous comme projets pour l'avenir ?

Continuer à écrire est mon projet principal. Je veux aussi faire d'autres albums et devenir plus connu, mais pour le moment je souhaite faire un clip à une des chansons de cet album afin qu'il soit mieux médiatisé et que ma voix arrive à atteindre un maximum de mélomanes.

A. S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Hôtel Méridien d'Oran
Jusqu'au 25 avril :

Exposition «El Djazair... beyond paintings» de l'artiste peintre Fatma-Zohra Bouaouani.

Musée des beaux-arts d'Alger
Jusqu'au 15 mai :

Les œuvres de quatre artistes peintres turcs exposées sous le thème «L'amitié par les couleurs».

Galerie des Ateliers Bouffée d'Art

Jusqu'au 28 avril :

Exposition-vente de l'artiste peintre Youcef Hafid.

Galerie d'Art Mohamed-Racim
(5 avenue Pasteur, Alger)

Jusqu'au 30 avril :

Exposition individuelle de peinture de l'artiste peintre Nordine Mokkedes, sous le thème «Les pixels dans la peinture».

Maison de la Culture
Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou

Lundi 23 avril :

A l'occasion du 38^e anniversaire du Printemps amazigh, expositions en collaboration avec le CNRPAH, le HCA, les musées nationaux, les artistes, les artisans et les associations culturelles autour de différents thèmes.

Bibliothèque Principale de Lecture Publique de Tizi-Ouzou

Lundi 23 avril :

Célébration de la Journée mondiale du livre et des droits d'auteur. Hommage à la femme de lettres Djouher Amhis.

Jusqu'au 26 avril courant

La culture algérienne exposée aux Serbes

Le ministère de la Culture et l'ambassade d'Algérie à Belgrade organisent depuis vendredi et jusqu'au 26 avril courant, des Journées culturelles algériennes en Serbie, annonce vendredi, dans un communiqué, la représentation diplomatique algérienne en Serbie.

Inscrite dans le cadre des échanges culturels entre l'Algérie et la République de Serbie, cette manifestation comporte la présentation par l'association «Les Beaux-Arts»

d'un concert de musique classique andalouse du patrimoine national, la projection de films algériens ainsi que l'exposition d'œuvres de l'artiste peintre Mourad Abdellaoui, détaille la même source.

A cette occasion, il sera rendu un hommage particulier à Stevan Labudovic, le cameraman ayant accompagné en Algérie les combattants algériens de la guerre de Libération nationale, décédé en novembre 2017, et ce, à travers la diffusion d'un documentaire sur

son œuvre. Stevan Labudovic a continué à s'intéresser à l'Algérie indépendante en photographiant les scènes de liesse historiques ayant caractérisé la journée du 5 juillet 1962 puis plus tard, le quotidien des Algériens. Un précieux fonds photographique que le public algérien a pu découvrir à travers les multiples expositions qu'il a organisées en Algérie, la dernière en date remontant à mai 2015, et programmée dans le cadre des Journées culturelles serbes en Algérie. Elle donnait à découvrir près de 40 œuvres de cet artiste de la photo, dont 9 panoramiques de la ville d'Alger.

Ces journées incluront également les villes de Pozarevac et de Sombor, où sont programmés des concerts de musique, avec la collaboration de leurs municipalités, informe l'ambassade algérienne.

Les premières Journées culturelles algériennes ont eu lieu en Serbie en 2013 et avaient connu un engouement du public serbe.

R. C.

R. C.

Prévu pour le 25 avril

«Des moutons et des hommes» en projection à Alger

LE FILM documentaire «Des moutons et des hommes» de Karim Sayad sera en projection à Alger le 25 avril prochain en présence du réalisateur.

Le documentaire suit deux hommes. Habib, tout juste âgé de 16 ans, rêve d'être vétérinaire mais ne peut le faire car il a dû quitter l'école. Il décide alors d'entraîner un bélier en préparation au championnat de combats de moutons. D'un autre côté, Samir, 42 ans vend des moutons et tente de survivre tant bien que mal.

«Des moutons et des hommes» est une production entre la France, le Qatar et la Suisse.

Sorti en 2017, le film sera en projection exclusive à l'Institut français d'Alger le 25 avril à 18h00 en présence de Karim Sayad.



Ligue 1 Mobilis (27^e journée) MCO-CSC à Aït Témouchent

LE MATCH MC Oran - CS Constantine, comptant pour la 27^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football se jouera le mardi 24 avril 2018 (à 16h00), au stade Omar-Oucief de Aïn Témouchent, a annoncé samedi la Ligue de football professionnel (LFP). «La rencontre MC Oran - CS Constantine, comptant pour la 27^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football aura lieu le mardi 24 avril 2018, 16h00, au stade Omar-Oucief de Aïn Témouchent», a publié la LFP dans un bref communiqué. Le MCO est habitué à recevoir ses adversaires au stade Ahmed-Zabana d'Oran, mais ayant écopé de quatre matchs à huis clos, dont deux hors d'El Bahja, le club d'El Hamri a été contraint de transférer provisoirement ses

quartiers à Aïn Témouchent. Cette lourde sanction a été prononcée contre le MCO suite aux fâcheux incidents ayant suivi la défaite à domicile contre le CR Belouizdad (2-0) et l'envahissement du terrain par certains supporters oranais, ayant contraint l'arbitre de la rencontre à mettre fin aux débats environ dix minutes avant terme. «La rencontre mettant aux prises les catégories Réserves du MCO et du CSC, elle, a été maintenue au stade Ahmed-Zabana d'Oran», a ajouté la LFP, en précisant que le coup d'envoi de ce match sera donné également le 24 avril, à 12h00. Le stade de Témouchent a été baptisé au nom de l'ancien joueur international dans les années 1960 Oucief Omar, connu sous le sobriquet de «Siki» Omar.

Trail Azrou N'thor «Run DZ» gagne encore le pari



L'arrivée était prévue à Azrou N'thor, un mont culminant à 1 800 m d'altitude, soit une distance de sept kilomètres que les concurrents ont eu à parcourir. Il faut savoir que deux parcours étaient proposés par les organisateurs afin de permettre à tous les participants de profiter des paysages. Un premier de 16 km dédié aux coureurs, et un autre de 8 km pour

les amoureux de la randonnée et de la marche à pied. Tous les participants ayant franchi la ligne d'arrivée, se sont vu remettre une médaille de finisher, et une remise de prix aux 3 premiers de chaque genre (hommes et dames). Chez les hommes, c'est Aït Sadi Yahia qui a remporté le trail, avec un temps de 1h34m39, suivi de Ouddai Idir et Benfettoum Brahim, respectivement à la deuxième et troisième place. Chez les dames, c'est Hassaine Lynda qui décrochera la première place avec un temps de 2h10m15s suivie par Chahreddine Amira et Azzouni Mouna Naili. Très satisfait de l'organisation et de la réussite de ce rendez-vous, le responsable de l'évènement, Ouerrane Hamid, a avoué qu'il souhaitait donner une dimension internationale à ce trail dans un proche avenir, ce qui contribuera à promouvoir la marche, le tourisme et la pratique sportive.

et un autre de 8 km pour les amoureux de la randonnée et de la marche à pied. Tous les participants ayant franchi la ligne d'arrivée, se sont vu remettre une médaille de finisher, et une remise de prix aux 3 premiers de chaque genre (hommes et dames). Chez les hommes, c'est Aït Sadi Yahia qui a remporté le trail, avec un temps de 1h34m39, suivi de Ouddai Idir et Benfettoum Brahim, respectivement à la deuxième et troisième place. Chez les dames, c'est Hassaine Lynda qui décrochera la première place avec un temps de 2h10m15s suivie par Chahreddine Amira et Azzouni Mouna Naili. Très satisfait de l'organisation et de la réussite de ce rendez-vous, le responsable de l'évènement, Ouerrane Hamid, a avoué qu'il souhaitait donner une dimension internationale à ce trail dans un proche avenir, ce qui contribuera à promouvoir la marche, le tourisme et la pratique sportive.

M. M.

Cyclisme/Dopage Cinq cyclistes algériens contrôlés positifs

CINQ CYCLISTES algériens ont été contrôlés positifs dont quatre de la formation du GS Pétroliers, a-t-on appris auprès de la Commission nationale antidopage (CNAD). «Les cinq cyclistes algériens ont été contrôlés positifs lors des épreuves du championnat d'Algérie 2017 dont le titre de champion est revenu à Youcef Reguigui du club Sovaci/Natura4Ever. La substance utilisée a permis à ces coureurs d'augmenter leurs capacités en matière d'endurance», a précisé

la même source sans citer la substance utilisée. Les athlètes contrôlés positifs sont : Madani Abdelmalek, Khaled Abdenbi, Kessi Abdelmalek du GS Pétrolier et Mouad Betira de l'AS Surété Nationale (ASSN). Ils ont été suspendus pour quatre ans. De son côté, le coureur Hamza Fayçal du GS Pétroliers, également contrôlé positif, a écopé de 18 mois de suspension. En athlétisme, Abbad Abbes a été contrôlé positif et sanctionné de 12 mois de suspension.

AGO de la FAF aujourd'hui Zetchi à l'heure des bilans

■ C'est aujourd'hui qu'aura lieu l'Assemblée générale ordinaire de la Fédération algérienne de football au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa.



Zetchi reste serein

Par Mahfoud M.

L'ordre du jour ne devrait pas déroger à la règle, étant donné qu'il s'agira de la présentation des bilans d'une année d'exercice de l'actuel bureau présidé par le président de la FAF, Kheireddine Zetchi et son équipe. Ce dernier sera à la recherche d'un quitus pour le conforter dans son œuvre de redressement de la balle ronde nationale après le vide laissé par l'ancienne équipe fédérale qui n'avait pas effectué un travail de fond sur tous les fronts, que ce soit sur le plan des infrastructures ou

de la restructuration des ligues, et de la relance de la formation qui reste encore à un stade embryonnaire malgré les efforts de certains pour tenter de la relancer. Zetchi, durant cette année d'exercice, n'a pas eu le temps qu'il faut pour mettre en place sa stratégie, surtout que beaucoup d'embûches ont été dressées sur son passage. Des proches du président sortant, Raouraoua, ont tout fait pour le démolir et le jeter à la vindicte populaire, lui qui sait ce qui l'attend lors de cette période. Si certains pensent qu'il est responsable de la situation de l'équipe nationale, la majorité savent qu'il a pris le train en

marche et que les Verts étaient déjà éliminés avant même sa prise en main de la fédération. Le patron de la FAF n'est pas pour le moins inquiet. Il a élaboré son plan de travail et aspire aussi à faire profiter le football algérien des dividendes de la FIFA avec le projet «Forward» et la réalisation de quatre centres régionaux au niveau des quatre coins du pays. Le plus important pour lui est de mener aussi une guerre sans merci contre la violence dans le football national, surtout avec ce qui se passe actuellement au niveau de nos stades.

M. M.

CAN2019 (U20) éliminatoires/ 1^{er} tour (retour) qualification L'EN passe au 2^e tour

La sélection algérienne de football des moins de 20 ans (U20) s'est qualifiée au deuxième tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2019, en s'imposant devant son homologue tunisienne 2 à 1 (mi-temps : 1-1), en match retour du 1^{er} tour disputé samedi au stade Rades (Tunis). Les buts des Algériens ont été inscrits par Belaid (15') et Belkhiar (82), alors que Djabali avait égalisé pour les Tunisiens à la 45^e minute. Larges vainqueurs des Tunisiens (3-1) au match aller disputé le 31 mars dernier au stade 20-Août, les hommes du duo Salim Sebaâ - Hocine Achiou, affronteront au deuxième tour le Ghana en aller et retour en mai prochain. Le match aller se jouera en Algérie (11-13 mai) et le retour au Ghana (18-20 mai). La phase finale de la CAN-2019 aura lieu au Niger.

Salim Sebaâ : «Une belle qualification»

Le sélectionneur de l'équipe nationale d'Algérie de football des moins de 20 ans, Salim Sebaâ, a estimé que la qualification pour le second tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2019 arrachée ce samedi à Tunis aux dépens de la Tunisie (2-1) est une «belle qualification». «C'est une belle qualification. Les joueurs ont bien appliqué les consignes. Nous avons bien préparé cette rencontre. Nous avons affronté un bon adversaire qui nous a posé des problèmes. C'était un derby maghrébin intense et chaque équipe voulait la qualification, mais je pense que notre qualification est largement méritée», a déclaré Sebaâ à la presse à l'issue de

la partie disputée au stade Rades. Les juniors algériens ont dominé leurs homologues tunisiens grâce aux buts signés Belaid (15') et Belkhiar (82), alors que Djabali avait égalisé pour les Tunisiens à la 45^e minute. Les coéquipiers de Adem Zorgane affronteront au deuxième tour le Ghana en aller et retour en mai prochain. Le match aller se jouera en Algérie (11-13 mai) et le retour au Ghana (18-20 mai). Pour le coach algérien, le prochain match contre le Ghana sera plus compliqué et il faut bien le préparer. «Nous allons d'abord savourer cette belle qualification aux dépens de Tunisiens. Ensuite, nous allons penser au prochain match. Ce sera plus difficile et que le meilleur gagne», a-t-il dit. La phase finale de la CAN-2019 aura lieu au Niger.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Office national des examens et concours

Nouvelles conditions dans la surveillance des examens

Bien que le chargé de communication auprès du ministre de l'Éducation nationale, Abdelkrim Kadouri a réaffirmé que l'examen du baccalauréat de cette année en cours ne connaîtra aucun changement pour le style des questions, dans le barème ou dans le choix des sujets, l'Onec annonce de nouvelles conditions dans la surveillance.

Selon l'Onec qui a établi la liste nominale des enseignants qui participent aux examens nationaux «surveillance, correction, délibération», notamment au baccalauréat, au brevet d'enseignement moyen «BEM» et à l'examen en fin de cycle primaire, «les surveillances des salles d'examen doivent être assurées par trois enseignants des trois paliers primaire, moyen et secondaire, présidés par un professeur de l'enseignement secondaire». Il est strictement obligatoire de placer deux surveillants au fond de la salle d'examen, indique l'office qui interdit aux surveillants de marcher entre les rangs des classes d'examen pour éviter de perturber des élèves, sauf au cas où ces derniers demandent une aide quelconque, «feuille de brouillon, toilettes...». L'Onec précise que le nombre d'élèves par classe d'examen ne doit pas dépasser 20 élèves afin de permettre aux enseignants de faire leur travail sans aucun problème. De son côté, le chargé de communication auprès du ministre de l'éducation nationale, Abdelkrim Kadouri, a réaffirmé, à cet égard, que l'examen du baccalauréat de cette année en cours ne connaîtra aucun changement pour le style des questions, dans le barème ou dans le choix des sujets. Pour rappel, la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebril, avait annoncé que les dates de l'examen du baccalauréat débuteront le 20 juin prochain et s'étaleront jusqu'au 25. Elle avait également fait savoir que les épreuves du Bac blanc débuteront le 27 mai prochain, de sorte à laisser du temps aux candidats pour mieux se préparer.

Concernant les épreuves de fin du cycle primaire, elles auront lieu le 23 mai. Celles du Brevet de l'enseignement moyen (BEM) auront lieu entre le 28 et le 30 mai. En outre, lors d'une rencontre des cadres de l'Éducation nationale avec le ministre de l'Éducation, «la mise en place d'un système national de normalisation et d'évaluation des réalisations des élèves a été au centre de cette rencontre», indique un communiqué de ce ministère. L'objectif de la réunion est de «placer tous les cadres du ministère sur la même information, où l'accent a été mis sur la mise en place d'un système national de normalisation et d'évaluation des réalisations des élèves», précise la même source. Il a été également souligné «la nécessité de la mise en place d'une vue d'ensemble des questions relatives à l'éducation, conçues et mises en place par les organes et cadres du ministère, à la suite d'enquêtes et de consultations avec les professionnels du secteur de l'Éducation et ses partenaires, ainsi que les rencontres scientifiques et pédagogiques qui ont eu lieu dans ce cadre». Les interventions ont été axées, en outre, sur «les moyens de reformulation des différents points de référence pour l'éducation et l'apprentissage à partir d'indicateurs de qualité (MARWATT, diminutif de la référence nationale)», à la présentation et à l'évaluation», ajoute la même source. Par la même occasion, «le programme de travail à venir a été identifié, la définition des tâches ainsi que les structures qui s'appliquent aux différents éléments de la réglementation actuelle», note le communiqué. Le colloque a été, en outre, l'occasion de «présenter les divers documents en cours d'élaboration sous la forme de références générales, de référence pour chaque article et les ressources méthodologiques et pédagogiques», souligne la même source.

Thinhinene Khouchi

Aéroport d'Oran

Saisie de plus de 3 kilos d'or

UNE QUANTITÉ de 3, 443 kilos d'or a été saisie au niveau de l'aéroport international «Ahmed-Ben-Bella» par les éléments de l'inspection divisionnaire des douanes Oran-extérieur, a-t-on appris hier du service de la communication de la direction régionale des douanes. La saisie a été opérée, samedi, lors du traitement du vol international en provenance de la ville d'Istanbul (Turquie). Le métal précieux était minutieusement dissimulé à l'intérieur des bagages d'un voyageur de nationalité algérienne, a-t-on précisé. La valeur marchande de cet or est de l'ordre de 13 772 840 DA. La quantité d'or a été saisie et une amende représentant deux fois la contre-valeur de la saisie a été infligée au contrevenant, a indiqué la même source.

Slim O.

Cuba Raul Castro passe le flambeau à son successeur Miguel Diaz-Canel



LOUMIS

Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou/Sur plus de 14 000

Seulement 4 226 des licences taxi sont exploitées

■ La wilaya de Tizi-Ouzou compte quelque 14 029 licences de taxi dont 4 226 sont exploitées, soit un taux de 30,13%.



Par Hamid M.

Sur les 4 226 licences exploitées, la commune de Tizi-Ouzou en compte 1 408, soit un taux de 33,32% au niveau du chef-lieu de wilaya. Ces statistiques nous ont été fournies par la direction locale des transports, au titre de son bilan d'activités de l'année écoulée. Le transport collectif urbain,

selon la même source, englobe 6 lignes au niveau de la ville de Tizi-Ouzou avec 718 taxis contre 17 lignes pour le taxi individuel et collectif exerçant au niveau de 17 stations de taxi individuel, deux stations inter-communales et une station inter-wilayas au chef-lieu de wilaya auxquelles s'ajouteront les différentes stations implantées à travers les 67

communes de la wilaya. Ce parc de taxis offre une capacité globale de transport de 26 963 sièges. Pour le transport terrestre de marchandises, la même direction fait état de 8 262 opérateurs, dont 8 115 privés pour un total de 12 877 véhicules.

H. M.

Direction de la culture

Don de la guillotine utilisée dans «Arezki l'indigène» de Bendeddouche

FAIRE de la maison de la culture «un musée d'histoire» est le vœu du réalisateur qui a fait don, hier, de la guillotine utilisée dans le tournage du film «Arezki l'indigène», sorti en 2007, à la Direction de la culture de la wilaya. Lors d'une cérémonie à la Maison de la Culture Mouloud-Mammeri, en présence de représentants de la famille révolutionnaire et des autorités locales, le

réalisateur a procédé à la remise de l'instrument à la directrice de la culture, Nabila Goumeziane. Soulignant que son geste tend à «maintenir vives les mémoires», M. Bendeddouche a assuré que l'instrument «est une réplique fidèle de «la faucheuse» ayant servi à l'exécution du célèbre rebelle Arezki L'bachir le 14 mai 1895». Elle a été réalisée par un ébéniste de la région, qui a tenu

à en faire «une réplique fidèle dans les moindres détails», a-t-il ajouté. Rappelant, à l'occasion, que «cette forme d'exécution a été pratiquée en Algérie depuis 1895 et a duré jusqu'à 1959». Djamel Bendeddouche a rendu hommage au chahid Arezki L'bachir et à «tous ceux qui ont payé de leur vie pour l'indépendance de notre pays».

Racim C.